

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment son article 42-V,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 17 février 2026 nommant le président du jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP ouvert au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 26 février 2026 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP, section lettres - histoire et géographie, pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Sandrine CASSARD
Attachée principale d'administration de l'Etat
Mme Océane CAVELIER
Attachée d'administration de l'Etat
M. Stéphane MONNIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de BESANCON

Académie de BESANCON

Académie de NORMANDIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

